

Zeitschrift: FemInfo / Verein Feministische Wissenschaft Schweiz = Association suisse femmes, féminisme, recherche

Herausgeber: Verein Feministische Wissenschaft Schweiz

Band: - (2012)

Heft: 29

Artikel: Regard féministe sur la cécité de genre en agriculture suisse : recherche financée par le FNS dans le cadre du PNR 60 Egalité entre les femmes et les hommes

Autor: Reysoo, Fenneke

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1098749>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

<http://bedingungslos.ch/>

<http://www.grundeinkommen.ch/>

<http://www.gutesleben.org/index.htm>

<http://www.inapraetorius.ch/d/gedankenblitze.php>

<http://www.wide-network.ch/de/stellungnahmen/index.php>

.....
FENNEKE REYSOO
.....

Regard féministe sur la cécité de genre en agriculture suisse

Recherche financée par le FNS dans le cadre du PNR 60 Egalité entre les femmes et les hommes

En tant que projet d'un PNR, notre recherche AgriGenre¹ est tenue « d'apporter une contribution à la résolution de grands problèmes actuels » (Plan d'exécution PNR60, 2009, p. 3). Le PNR60 sur l'égalité entre hommes et femmes concerne deux grands types de projets. D'une part, il s'agit de recherches qui ont pour objectif d'évaluer les politiques suisses d'égalité entre les sexes explicitement déclarées comme telles. D'autre part, il y a des projets, comme le nôtre, dont l'intention est de générer des connaissances sur les politiques qui, bien que n'ayant pas explicitement pour objectif l'égalité entre hommes et femmes,

ont des incidences importantes sur les rapports sociaux de sexe (Plan d'exécution PNR60, 2009, p. 4).

L'originalité de notre projet AgriGenre est issue d'un double constat de départ. En premier lieu, le monde agricole n'a pas été l'objet de politiques publiques spécifiques en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et ne connaît pas l'intégration systématique et explicite d'une approche de gender mainstreaming. En second lieu, les processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique d'égalité entre les sexes ne concernent guère la condition des paysannes en Suisse². A partir d'un questionnement féministe, nous interrogeons ce qui se passe dans ce champ social délaissé par les politiques publiques. Par notre choix épistémologique, inspiré par l'apport des théories féministes en sciences sociales, nous visons à donner une voix aux groupes sociaux « muets ». Notre projet relève donc un véritable défi dans la mesure où il a pour objectif de produire des connaissances scientifiques sur un champ politiquement « vide ».

Dans ce bref descriptif, nous présentons trois composantes du champ politique « vide » des femmes en agriculture. Premièrement, dans son troisième rapport à la Commission de la CEDEF en 2009³, la Suisse n'a pas fourni suffisamment d'informations sur le chapitre intitulé « Elimination de la discrimination des femmes en agriculture », tout en ayant bien souligné la précarité sociale et juridique des épouses sur les exploitations agricoles⁴. Pour la période 2010-2014, la

Commission de la CEDEF attend de la Suisse des mesures concrètes pour renforcer la position sociale, économique et juridique des femmes sur les exploitations agricoles. Cette recommandation (qui date de décembre 2010) confirme notre constat de départ que les femmes en agriculture en Suisse se situent dans un champ « vide » du point de vue des politiques publiques.

Deuxièmement, il est connu que le rendement des exploitations agricoles est basé pour une part non négligeable sur l'apport d'une main-d'œuvre familiale non rémunérée. Notre recherche questionne cet apport du travail non rémunéré et le nuance par une désagrégation par sexe et par génération. Notre question de recherche a précédé le postulat de la conseillère nationale Maya Graf (15 juin 2011). Ce postulat a pour objectif de mesurer l'apport du travail non rémunéré des femmes sur les exploitations agricoles (vente directe, agritourisme, jardin potager, travail de ménage et de soins à la famille) afin que celui-ci puisse être intégré dans le calcul des unités de main-d'œuvre standardisées (UMOS). Il s'avère que les banques de données existantes de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) ne permettent pas d'identifier l'apport de cette main-d'œuvre familiale non rémunérée (ni en temps de travail⁵, ni en valeur monétaire, ni par sexe). Alors comment peut-on élaborer et appliquer des politiques d'égalité entre hommes et femmes et en évaluer la réussite si les données de base (base-ligne) sont absentes ?

Troisièmement, il s'avère que très peu de femmes en agriculture

sont détentrices ou co-détentrices d'un titre de propriété foncière. Les données exactes sur ce sujet sont également difficiles à obtenir. Cette absence de statut de (co-)propriétaire est d'autant plus frappante face au débat international actuel. Des institutions, telles que la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations internationales de développement, élaborent et mettent en œuvre des projets dans le monde entier pour favoriser l'accès des femmes aux titres fonciers. Ce droit à la propriété de la terre est un instrument explicite pour lutter contre la pauvreté et pour garantir la sécurité alimentaire. En Suisse, aucune politique ne vise explicitement le renforcement juridique des femmes à la propriété foncière en agriculture⁶. L'absence de données sexo-spécifiques sur la propriété foncière peut en soi déjà être considérée comme une discrimination envers les femmes. Le terme technique de cécité au genre (gender blindness) des lois et des politiques cache de facto une discrimination. L'inégalité structurelle mène vers l'exclusion des femmes. Cette inégalité apparaît généralement au grand jour en cas de rupture familiale.

Ces trois éléments illustrent comment le projet AgriGenre « permet de mettre en évidence les fondements structurels et normatifs, les conditions, processus et barrières institutionnels spécifiques à une politique de l'égalité entre hommes et femmes réussie » (Plan d'exécution PNR60, 2009, p. 4), et ce, pour le secteur agricole. En l'absence d'un mouvement féministe dans le monde agricole suisse, nous apprécions que la plus grande

organisation paysanne suisse, l'Union suisse des paysannes et femmes rurales (USPF), ait soutenu notre projet dès son lancement.

Notes

- 1 *Projet « AgriGenre » (Genre, générations et égalité en agriculture. Transformations des configurations familiales et des représentations de la masculinité et de la féminité en Suisse). Equipe de recherche actuelle : Yvan Droz (IHEID), Fenneke Reysoo (IHEID), Valérie Miéville-Ott (AGRIDEA), Ruth Rossier (Agroscope), Jérémie Forney (Université de Neuchâtel, IHEID), Sandra Contzen (Haute école suisse d'agronomie, Zollikofen).*
- 2 *A l'exception du projet très pertinent « Paysannes en toute conscience » initié en 2001 et financé par le Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes.*
- 3 *<http://www.eda.admin.ch/etc/medialib/downloads/edazen/topics/intla/cintla.Par.0041.File.tmp/Bericht%20CEDAW%20de.pdf>, consulté le 6 juillet 2012.*
- 4 *En Suisse, 95% des exploitations agricoles sont gérées par un homme, dont la grande majorité est mariée.*
- 5 *Une enquête budget-temps en agriculture suisse menée en 2011 (collaboration ART et PNR60/AgriGenre) dont l'analyse est en cours permettra d'avoir pour la première fois des données scientifiques sur ces questions.*
- 6 *L'accès à la propriété foncière est régi par la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (état le 1er janvier 2012). Un volet de notre recherche analyse les scripts socioculturels de la masculinité et de la féminité véhiculés par les lois et politiques publiques.*

.....
SARAH KIANI
.....

Männerlastige Berufungen

Um zu beginnen, könntet ihr euch kurz in wenigen Worten vorstellen?

Edith Siegenthaler (*1983) ist Doktorandin am Historischen Institut der Universität Bern. Sie schreibt ihre Dissertation zur Bekämpfung des Frauen- und Kinderhandels im Völkerbund. Elife Biçer-Deveci (*1983) ist Doktorandin am Historischen Institut der Universität Bern und schreibt ihre Dissertation zu Internationalen Frauenorganisationen und der osmanisch-türkischen Frauenbewegung der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts.

Wie habt ihr von den neuen Nominationen der Universität Bern erfahren?

Wir erhalten, wie alle Angestellten der Universität Bern, die MitarbeiterInnenzeitschrift „Unilink“. Darin sind jeweils alle Personen aufgeführt, die neu auf eine Professur berufen wurden. Diese Sektion ist normalerweise ziemlich männerlastig. In der neusten Ausgabe vom Mai war es so, dass auf die ordentlichen Professuren nur Männer berufen wurden. Auch bei den restlichen Nominationen (Förderprofessuren, etc.) fand sich unter 26 Personen gerade eine Frau. Wir haben uns über dieses extreme Missverhältnis sehr geärgert, denn wir können uns